



Directive 154 (1960)¹

Situation actuelle en Yougoslavie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris note du rapport de la commission des Nations non représentées sur la situation en Yougoslavie ([Doc. 1089](#)),

Invite sa commission des Nations non représentées à poursuivre l'examen de la situation dans ce pays et à lui faire rapport en temps voulu à ce sujet.

1. 30ème séance

